

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2018

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 15

L'an deux mille dix huit le **TREIZE NOVEMBRE**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2018.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, ~~Mme LE BRIS Monique~~, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : Mme LE BRIS Monique (procuration à Mme MASSABIE Solange)

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : M.WILLANUEVA Maurice

Dissolution du CCAS compte-tenu de la très faible activité de ce budget due aux faibles moyens. Les compétences seront alors exercées par la commune, l'ensemble de l'actif et du passif sera dévolu à la commune. Les biens seront transférés en pleine propriété à la commune suite aux formalités de publicité foncière. La prise d'effet sera au 31 décembre 2018.

Avenant pour la dématérialisation et la télétransmission des marchés publics au contrôle de légalité. Depuis le 1er octobre 2018, la transmission électronique des actes de commande publique au-delà de 25 000 € HT est devenue obligatoire. Dorénavant la collectivité transmettra par voie dématérialisée au représentant de l'état l'ensemble de ses actes et leurs annexes, quelle que soit la matière, hors urbanisme.

Avenant à la convention des agents intercommunaux Un agent ayant démissionné d'une des 7 communes, la répartition des charges communes est révisée.

Choix des cabinets pour missions CT et SPS pour la piscine

1) Mission de Contrôle Technique Le cabinet APAVE Cahors a obtenu la meilleure note au classement final et a été retenu par la commission pour un montant de 5 418 € HT /6 501,60 € TTC.

2) Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé Le cabinet VERITAS a obtenu la meilleure note au classement final et a été retenu par la commission pour un montant de 2 624 € HT /3 148,80 € TTC.

Modification du temps de travail des postes intervenants ALSH

Je vous rappelle la création de l'ALSH qui a entraîné la restructuration des activités périscolaires. Ce remaniement entraîne des modifications des postes du personnel communal intervenant dans ce cadre.

1) Poste n° 36 ATSEM Principal 1° Classe 30h45 hebdomadaire : le temps de travail doit être porté à 31h30 hebdomadaire pour prise en compte du travail de préparation des activités périscolaires.

2) Poste n° 39 Adjoint du Patrimoine Principal 1° Classe 28h hebdomadaire : le temps de travail doit être porté à 29h30 hebdomadaire pour prise en compte du travail de préparation des activités périscolaires et nécessité d'un personnel supplémentaire à la cantine en raison du nombre d'enfants.

Ces décisions prendront effet au 1^{er} décembre 2018.

Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié en conséquence.

Demandes de subventions DETR 2019

1) Columbarium : au titre des bâtiments publics pour l'installation d'un deuxième columbarium. Plan de financement prévisionnel :

Subvention DETR 25% 2 307,50 €

Fonds propres 8 768,50 €, soit un total de 11 076 €.

2) Eglise : au titre de la mise en sécurité des édifices culturels pour la fabrication et la pose d'un escalier en fer pour accéder au clocher. Plan de financement prévisionnel :

Subvention DETR 25% 1 957,75 €

Fonds propres 7 439,45 €, soit un total de 9 397,20 €.

Validation plan d'action du Document Unique de Sécurité pour la prévention, l'hygiène et la sécurité des agents au travail. Un document unique de sécurité a été élaboré en s'appuyant sur les principes généraux de prévention. Le document comporte 21 fiches traçant les actions à mener et un suivi devra être effectué.

Tarifs divers services

1) Gîtes d'étape A partir du 1^{er} janvier 2019, les nuitées sont fixées à :

- 13,50 € à la Maison des Associations, soit 14,17 € avec la taxe de séjour
- 16,00 € à la résidence La Halle, soit 16,79 € avec la taxe de séjour
- 5,50 € la location de draps et 1,50 € la location de serviette.

3) Photocopieur A partir du 1er janvier 2019 :

* Pour les associations dont le siège se trouve sur la commune de Limogne ET œuvrant pour Limogne et celles dont le siège n'est pas à Limogne MAIS œuvrant pour Limogne : "Causse Sud" "Tinte âme art" et "1000 mains à la pâte"

	<u>Associations</u>	<u>Public</u>
- A4 noir et blanc	0.05 € (cinq centimes)	0.25 € (vingt cinq centimes)
- A4 couleur	0.25 € (vingt cinq centimes)	1.25 € (un euro vingt cinq centimes)
- A3 noir et blanc	0.10 € (dix centimes)	0.50 € (cinquante centimes)
- A3 couleur	0.50 € (cinquante centimes)	2.50 € (deux euros cinquante centimes)

La séance est levée à 22h45.

Fait à Limogne en Quercy, le 14 novembre 2018

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,